

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 250414-12)**

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt quatre et le quatorze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Maro CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, , Alexandra BOUR, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Sophie VALDAYRON Manu PORTET, Laurent BRIAULT, Pierre DAGOIS, Eric IRASTORZA, Sophie DUFJET, Denis LUTHERBEAU, Isabelle CHARRITTON	Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS,	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE DU CAMPING
D'ILBARRITZ**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités estivales de l'Accueil de Loisirs et du Local jeunes, les enfants et les jeunes accueillis au sein des structures de la commune ont bénéficié d'un accès à une nouvelle piscine privée depuis l'été 2023 au Camping Yelloh Village d'Ilbarritz.

Il est proposé, cette année, une reconduction de ce partenariat pour la période du 7 juillet au 31 août 2025 et un rajout d'une période préalable aux vacances d'été, proposée par le Directeur du Camping, Monsieur GOSSIN, pour la période du 22 avril au 5 juillet 2025 (vacances scolaires et mercredis).

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'adopter les dispositions d'organisation et d'encadrement de cette activité aquatique pour les périodes désignées.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation de la piscine privée du camping Yelloh Village d'Ilbarritz pour 2025.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 18.04.2025
et publication ou notification du 22.04.2025

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



~~EMMANUEL ALZURI~~